

Stran  
PRENEZ VOTRE ENVOL



**Wycéo**  
**PASS**

**MA CARTE MOBILITÉ**

**POST-PAIEMENT**

**VOYAGEZ  
SANS ABONNEMENT  
NI MONNAIE**

**UTILISEZ  
LE RÉSEAU STRAN  
À VOLONTÉ.**

**PAYEZ LE MOIS  
SUIVANT !**

**1€10  
PAR VOYAGE**



**CARENE** Saint-Nazaire  
Agglomération

stran.fr

**ALLO STRAN 02 4000 75 75**

# LE POST-PAIEMENT, C'EST QUOI ?

**AVEC LE POST-PAIEMENT, VOYAGEZ AUTANT QUE VOUS LE SOUHAITEZ, SANS ABONNEMENT NI MONNAIE.**

Validez votre carte **HYCÉO PASS** à chaque montée et **payez uniquement ce que vous consommez** par prélèvement automatique.

**1€10**  
PAR VOYAGE

Au lieu de 1€40 le billet unitaire ou 1€80 le ticket dépannage à bord des véhicules.

**Plafonné à 37€ par mois, prix d'un abonnement Multipass mensuel.**

## LES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS



- **Le 10 du mois suivant vos voyages :** vous recevrez un mail vous indiquant le montant qui sera prélevé sur votre compte.
- **Le 20 :** votre compte bancaire sera débité automatiquement.

*Ex : Pour vos voyages de janvier, vous recevrez un mail le 10 février et serez prélevé le 20 février.*



- **Pas de voyage = pas de prélèvement :** le Post-Paiement est un service sans abonnement et sans engagement.

## ATTENTION !

**Avec le Post-Paiement, n'oubliez pas de VALIDER À CHAQUE MONTÉE !**

Même si vous changez de véhicule moins d'une heure après votre départ, un seul voyage sera comptabilisé.



# COMMENT SOUSCRIRE ?

## VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VOTRE CARTE HYCÉO PASS

### 1 Constituez votre dossier qui doit comporter :

- Le formulaire de souscription ci-joint dûment complété,
- Un justificatif d'identité en cours de validité (de l'abonné et du payeur si différent - photocopie autorisée),
- Une photo d'identité récente (de l'abonné).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

### 2 Envoyez ou déposez votre dossier complet à :

Espace Mobilité Stran  
6 Place Pierre Semard - 44600 Saint-Nazaire  
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45  
le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

### 3 Recevez votre carte hYcéo Pass

- Pour tout dossier envoyé par courrier, vous recevrez votre carte à domicile sous 8 jours.
- Pour tout dossier déposé à l'agence, vous repartirez directement avec votre carte !

## VOUS AVEZ DÉJÀ VOTRE CARTE HYCÉO PASS

**AJOUTEZ L'OPTION POST-PAIEMENT,  
C'EST TRÈS SIMPLE !**

### 1 Envoyer le formulaire de souscription ci-joint à :

Espace Mobilité STRAN  
(adresse ci dessus)

### 2 Dans les 8 jours suivant l'envoi, ce service sera disponible sur votre carte.



# CONDITIONS GÉNÉRALES

## • Conditions d'utilisation des titres de transport et abonnements

Conformément au règlement d'exploitation, la validation des titres de transport quel qu'en soit le support (billet sans contact ou carte hYcéo Pass) est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau Stran et du réseau Lila Presqu'île (lignes 2, L13 et T5) ainsi qu'aux valideurs de quais pour l'accès SNCF TER, et ce même en correspondance. La validation des abonnements est obligatoire également à chaque montée. Tout abonnement valable sur le réseau Stran est strictement personnel et incessible. Le bénéficiaire doit être titulaire d'une carte à puce sans contact hYcéo Pass sur laquelle sera chargé l'abonnement. Cette carte est nominative et personnelle. Elle ne peut être utilisée que par la personne désignée comme « l'abonné » dont le nom et la photo figurent sur la carte.

## • Description

Les voyages effectués par le client dans le cadre du Post-Paiement au cours d'un mois lui sont facturés et prélevés le mois suivant. Une tarification spécifique et préférentielle s'applique au Post-Paiement. Le bénéficiaire doit posséder une carte hYcéo Pass sur laquelle sera chargée son adhésion au service. Le client doit valider sa carte hYcéo Pass lors de sa montée dans le véhicule. Chaque validation de sa carte hYcéo Pass vaut achat d'un titre de transport au tarif Post-Paiement en vigueur. À noter que les voyages validés en correspondance pendant l'heure de validité du titre ne sont pas facturés. Pour les services à la demande (TyBus Taxi et LibertyBus), l'enregistrement de la réservation effectuée par téléphone vaut achat du titre de transport correspondant au service, au tarif en vigueur.

## • Adhésion au service

Pour adhérer au service, le client doit déposer ou adresser un dossier complet auprès de l'Espace Mobilité. La transmission d'une adresse mail est fortement conseillée.

## • Paiement

L'adhésion au service est gratuite. Seuls les voyages réalisés dans le cadre du Post-Paiement seront facturés (y compris les voyages TyBus Taxi et LibertyBus). Le mode de paiement pour les voyages réalisés est obligatoirement le prélèvement automatique. Si le client a effectué des voyages au cours d'un mois : un avis de prélèvement lui indiquant le montant qui sera prélevé lui est adressé le 10 du mois suivant. Le compte du payeur sera débité automatiquement du nombre de voyages réalisés le 20 du mois suivant. Les frais bancaires occasionnés par les prélèvements demeurent à la charge du payeur. La demande de prélèvement est valable jusqu'à annulation de la part de l'abonné, à notifier en temps voulu à la Stran.

## • Généralités

Si plusieurs produits sont chargés sur la carte hYcéo Pass du client, le Post-Paiement n'interviendra que lorsque tous les autres titres seront épuisés.

## • Traitement des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, chaque détenteur d'une carte hYcéo Pass dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Toute demande doit être adressée par courrier auprès de la Stran, 6 Place Séward, 44600 SAINT-NAZAIRE. Dans le cadre des dispositifs interopérables, les données personnelles sont échangées entre les réseaux urbains. En cas de litige de paiement, si malgré les relances, le règlement n'est pas effectué, la Stran transmettra la facture au Trésor Public aux fins de recouvrement. La Stran se réserve par ailleurs le droit de bloquer la carte hYcéo Pass du client et de l'inscrire sur une liste d'opposition.

